REÇU
Le 24 SEP. 2019
CC Touraine Val de

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le 13 SEP. 2019

Monsieur Christian PIMBERT
Président de la Communauté de communes
Touraine Val de Vienne
Communauté de communes Touraine Val de Vienne
14, route de Chinon
37220 PANZOULT

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 11/06/2019, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet « Elaboration du PLUi de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne (37) ».

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : Madame la Préfète d'Indre-et-Loire
M. le DREAL
DDT 37